

Elections du CAF le 24 avril 2014

Bienne, le 4 avril 2014

L'élection des treize membres biennois du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) se déroulera le jeudi 24 avril 2014, au Conseil de ville de Bienne. Le CAF est un organe de droit cantonal, instauré par la Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP) pour « *promouvoir le bilinguisme dans le district de Bienne et renforcer la situation de la population francophone en tant que minorité linguistique et culturelle* » (LStP art. 1 al. 2). Son mode d'élection a cependant été confié par le canton aux deux communes de l'ancien district bilingue de Bienne, soit Bienne et Evilard.

En vertu du droit communal biennois, l'élection des membres biennois du CAF se déroule à la séance du Conseil de ville qui suit les élections cantonales. Treize des quinze sièges du CAF sont à repourvoir, à l'issue de la législature 2010-2014 ; sur ces treize, trois sont proposés par le Conseil municipal et dix par les groupes parlementaires. Les deux autres sièges du conseil, réservés à des citoyens d'Evilard, ont déjà fait l'objet d'une élection populaire à Evilard, en décembre 2013.

Quatre départs annoncés

Les groupes parlementaires ont jusqu'au mercredi 23 avril 2014, veille de l'élection, pour déposer leurs candidatures auprès du Secrétariat parlementaire du Conseil de ville. Quatre membres sortants du conseil ont annoncé ne plus briguer un siège dans la nouvelle législature. Il s'agit du président du CAF, M. Philippe Garbani (Parti socialiste romand, PSR), élu au CAF en 2010, qui remet la présidence après deux mandats de deux ans (dont un mandat partiel); de Mme Ariane Bernasconi-Neuhaus (Parti radical romand, PRR), membre fondatrice du CAF et présidente de la Section des affaires culturelles ; de M. Marcel Guélat (Parti démocrate-chrétien, PDC), membre fondateur du CAF et vice-président de la Délégation à la coordination scolaire ; de M. Samuel Grünenwald (Union démocratique fédérale, UDF), membre de la Section des affaires culturelles.

La législature en cours se terminera le 31 mai 2014, en même temps que la législature cantonale. Le CAF dans sa nouvelle composition siègera en séance constitutive durant le mois de juin ; c'est à ce moment qu'il procèdera aux élections internes au conseil : présidence et vice-présidence, membres du Bureau, membres et présidences des sections.

Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Le président :

Le secrétaire général :

Philippe GARBANI

David GAFFINO

Note aux rédactions :

En annexe : brochure de présentation du CAF pour les élections d'avril 2014. Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : www.caf-bienne.ch.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- M. Philippe Garbani, président du CAF, 078 897 57 36 (uniquement vendredi 4 avril)
- M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 032 323 28 70 ou 079 957 20 57